
FAQ concernant le Fonds d'aide de McKesson ***Prendre soin de nos gens***

Pour les employés de McKesson Canada

Dernière mise à jour : 2018-11-15

Par le Fonds d'aide de McKesson *Prendre soin de nos gens*, nous offrons des subventions aux employés de McKesson qui vivent des moments difficiles en raison d'imprévus comme des catastrophes naturelles ou des urgences familiales. C'est un programme de bienfaisance soutenu par la Fondation McKesson, par McKesson et par des dons d'employés. Le Fonds est administré par l'Emergency Assistance Foundation (EAF). Nous offrons deux types de subvention : *Vous mettre en sécurité* et *Nous prenons soin de vous*.

Subvention *Vous mettre en sécurité*

Il s'agit d'un don de 1 000 \$ pour vous aider à vous évacuer en cas de catastrophe. Lorsqu'une demande est approuvée, la subvention peut être versée en 24 à 48 heures. Vous pouvez vous attendre à ce que votre demande soit examinée et traitée en trois jours ouvrables ou moins.

Les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés pour que votre demande soit approuvée :

- Vous êtes un(e) employé(e) de McKesson Canada qui travaille au moins 20 heures par semaine. (Vous pouvez faire une demande si vous êtes en absence autorisée, comme pour une invalidité de courte durée, en congé pour maladie ou en congé payé/sans solde.)
- Votre résidence principale est dans un lieu touché par une catastrophe.
- Vous deviez évacuer les lieux pour des raisons de sécurité.
- Vous avez un besoin immédiat de nourriture, d'eau, d'abri, de vêtements, de transport, d'aide médicale, ou de tout autre besoin élémentaire en conséquence d'une catastrophe.

Il n'y a pas d'exigence de revenus pour cette subvention. Si vous respectez les critères ci-dessus, n'hésitez pas à faire une demande.

Comment puis-je faire une demande?

1. Visitez <http://www.mckessoncares.ca> et cliquez sur le bouton « **Faire une demande** » sous le paragraphe **Subvention *Vous mettre en sécurité***.
2. **Sélectionnez le Fonds d'aide de McKesson *Prendre soin de nos gens*** correspondant à votre emplacement de travail.
3. **Remplissez le formulaire en ligne.** (*Le remplir devrait vous prendre moins d'une minute.*) Vous devrez cocher certaines certifications et entrer ce qui suit, puis cliquer sur « **Soumettre** » :
 - Prénom légal

- Nom de famille légal
- Courriel
- **IMPORTANT : Uniquement** les quatre derniers caractères de votre identifiant d'employé (EID). Ils peuvent inclure des lettres et des chiffres. **Par exemple :** « g2ps ».
- Année de naissance

REMARQUE : veuillez respecter les directives ci-dessus à la lettre pour que l'EAF puisse vérifier si vous êtes admissible. Les informations incorrectes peuvent retarder le versement de votre subvention de 1 à 2 semaines.

4. **Ajoutez apps@echeck.com à votre liste de contacts.** Nous voulons nous assurer que votre chèque électronique ne se retrouvera pas dans votre dossier de courriels indésirables.

Qu'arrive-t-il après que j'aie soumis une demande?

- **Immédiatement après la soumission de votre demande, une réponse automatique vous est envoyée par l'EAF.** Prenez note que le message automatique de l'EAF pourrait mentionner un délai de traitement de 3 à 4 jours. Nous collaborons avec EAF pour que votre demande soit traitée plus rapidement (en 24 à 48 heures). Nous collaborons aussi avec l'EAF pour essayer de modifier ce message automatique dans la mesure du possible.
- Une fois votre demande approuvée, app@echecks.com vous envoie un courriel contenant votre chèque électronique. **Conseil :** assurez-vous d'ajouter app@echecks.com à vos expéditeurs approuvés pour que le courriel ne finisse pas dans votre dossier de courriel indésirables!

Ma demande est approuvée! Comment puis-je déposer mon chèque électronique?

Une fois votre demande approuvée, vous devriez recevoir votre chèque électronique par courriel de la part d'app@echecks.com. Vous avez deux choix.

a. Déposer le chèque par dépôt mobile sur votre téléphone intelligent. Voici comment :

- 1) Téléchargez l'application de votre banque sur votre téléphone et créez un compte d'utilisateur.
- 2) Prenez une photo du chèque.
- 3) Ouvrez l'application de votre banque et ouvrez la fonction de dépôt mobile.
- 4) Suivez les directives pour soumettre la photo de votre chèque.

b. Si vous ne pouvez pas utiliser le dépôt mobile, vous pouvez imprimer une copie du chèque et le déposer normalement à la banque comme vous le feriez normalement.

- 1) Pour imprimer le chèque, cliquez sur le bouton vert « **Ouvrir ce chèque** ».
- 2) Imprimez le chèque sur n'importe quelle imprimante, puis découpez-le en suivant la ligne pointillée.
- 3) Endossez votre chèque et déposez-le comme n'importe quel autre chèque.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le service de soutien de Deluxe eChecks : 1 877 333-6964 ou support@deluxechecks.com.

Quels types de catastrophes sont couverts?

Les subventions *Vous mettre en sécurité* servent à aider le paiement des coûts d'évacuation reliés aux catastrophes naturelles ou causées par des humains. Ces catastrophes peuvent être des inondations, des ouragans, des tremblements de terre, des incendies, des sécheresses, des blizzards et des éruptions volcaniques. Elles peuvent aussi être des catastrophes causées par des humains comme des effondrements de structures, des accidents industriels ou chimiques, ou des activités terroristes.

À qui puis-je poser des questions?

Veillez communiquer avec [Megha Bhatt](#) ou avec la [Fondation McKesson](#).

Subvention Nous prenons soin de vous

Il s'agit d'une subvention de 500 à 5 000 \$ pour les difficultés personnelles ou les catastrophes reconnues par le gouvernement. Les demandes pour ce type de subvention sont traitées en 5 à 13 jours ouvrables en fonction du mode de paiement que vous choisissez. Voici le délai de traitement habituel :

- Chèque électronique : 5 jours ouvrables
- Transfert électronique de fonds : 10 jours ouvrables
- Chèque ordinaire : 13 jours ouvrables

Les subventions *Nous prenons soin de vous* sont offertes aux employés admissibles qui éprouvent d'importantes difficultés financières personnelles en raison d'événements inattendus. Ces événements peuvent inclure les urgences familiales, les catastrophes naturelles et les maladies ou blessures graves (les vôtres et celles de votre famille immédiate). Les subventions *Nous prenons soin de vous* varient de 500 à 5 000 \$ et servent à aider à payer les dépenses qui ne sont pas remboursées par les assurances. Afin de nous assurer que nous aidons les employés qui en ont le plus besoin, des critères d'admissibilité doivent être respectés pour recevoir ce type de subvention.

Comment puis-je savoir si je suis admissible?

- Vous devez être employé(e) actif de McKesson et travailler au moins 20 heures par semaine ou être en congé autorisé, y compris un congé pour invalidité de courte durée, un congé médical ou un congé payé/sans solde.
- **Les lignes directrices de l'admissibilité des revenus s'appliquent. Celles-ci sont basées sur l'évaluation du revenu de l'appliquant, de la taille de son ménage et de sa liquidité.**
- **Vous devrez présenter les reçus ou les factures des dépenses admissibles datées dans les 60 jours suivant la soumission de votre demande**

Qui prend les décisions?

Pour aider à protéger la confidentialité des personnes concernées, le Fonds est administré par l'Emergency Assistance Foundation (EAF). L'EAF examine et approuve les demandes.

Quels types d'événements peuvent justifier une subvention?

- Catastrophes naturelles ou causées par les humains
- Accidents
- Maladies ou blessures
- Frais de santé qui ne sont pas couverts par les assurances
- Crimes violents
- Violence conjugale
- Mort d'employé ou d'un membre de la famille immédiate d'un employé

Quels genres de dépenses peuvent justifier une subvention?

- Nourriture
- Vêtements
- Hébergement (hébergement temporaire, aide pour l'hypothèque ou le loyer, réparation raisonnable des biens endommagés, etc.)
- Électroménagers et meubles essentiels
- Services essentiels (gaz, eau, électricité)
- Transports (réparations autres que l'entretien régulier, le coût des transports commerciaux, location de voiture)
- Frais de transport reliés aux soins médicaux
- Frais médicaux, incluant les médicaments d'ordonnance, qui ne sont pas remboursés par les assurances
- Prise en charge inattendue d'un enfant
- Dépenses raisonnables pour funérailles, enterrement et transport connexe
- Incapacité de travailler en raison de l'événement

Quelle est la signification d'« Incapacité de travailler en raison de l'événement » ?

Une situation dans laquelle vous êtes obligé(e) de vous absenter du travail pendant 5 jours ou plus. Ces journées d'absence doivent être causées par une maladie ou une blessure grave (qui vous touche ou qui touche une personne à charge), ou par avoir été victime d'un crime violent.

Les services de consultation sont-ils une dépense justifiée pour la subvention *Nous prenons soin de vous* ?

Si vous avez besoin de services de consultation, veuillez communiquer avec notre programme d'aide aux employés (PAE) :

- Veuillez composer le 1 877 847-4525 ou visiter www.aetnaeap.com. Le nom d'utilisateur est McKesson Global et le mot de passe est eap.

Puis-je utiliser une subvention *Nous prenons soin de vous* pour payer des dépenses médicales ?

Oui. Vous pouvez utiliser une subvention *Nous prenons soin de vous* pour payer des dépenses médicales qui ne sont pas remboursées par les assurances. Ces dépenses peuvent être pour une blessure ou une maladie grave, ou pour des services spéciaux comme le traitement pour abus d'alcool ou d'autres drogues (incluant les opioïdes).

Vous pouvez aussi utiliser une subvention *Nous prenons soin de vous* pour aider à payer vos médicaments. Vous pouvez aussi en utiliser une pour payer vos transports et votre hébergement lorsque vous devez vous déplacer pour recevoir des services médicaux.

Tous les traitements et tous les médicaments concernés doivent être prescrits par un professionnel de la santé autorisé.

Quelles ressources sont à ma disposition si j'éprouve des difficultés financières, mais que je ne respecte pas les critères d'admissibilité au Fonds d'aide de McKesson *Prendre soin de nos gens* ?

Le programme d'aide aux employés (PAE) de McKesson peut vous aider.

- Notre PAE est accessible en tout temps et offre gratuitement tout un éventail de services professionnels : conseils financiers et juridiques, aide pour rédiger un testament, recommandations de garderie, services et conseils concernant les soins pour personnes

âgées.

- Veuillez composer le 1 877 847-4525 ou visiter www.aetnaeap.com. Le nom d'utilisateur est McKesson Global et le mot de passe est eap.

Comment puis-je demander une subvention *Nous prenons soin de vous*?

Si vous pensez respecter les critères d'admissibilité à une subvention *Nous prenons soin de vous*, remplissez le formulaire de demande en ligne : www.mckessoncares.ca. Si possible, utilisez le navigateur Google Chrome. **Entrez des informations détaillées et les documents justifiant vos dépenses.** Votre demande doit être complète pour être traitée.

L'EAF examinera votre demande. Une fois votre demande traitée, l'EAF communiquera avec vous par courriel dans les 3 à 5 jours ouvrables suivants. Voici le délai de traitement habituel :

- Chèque électronique : 5 jours ouvrables
- Transfert électronique de fonds : 10 jours ouvrables
- Chèque ordinaire : 13 jours ouvrables

Prenez note : L'EAF ne peut pas verser la subvention sans avoir reçu une copie des factures ou reçus connexes. Pour les frais médicaux, une explication des services reçus ou à recevoir ne constitue pas une facture. S'il manque des pièces justificatives ou des signatures, ou si d'autres informations sont requises, le traitement de la demande prendra plus de temps.

Veuillez vérifier deux fois votre demande avant de la soumettre. L'EAF vous enverra un courriel s'il manque quelque chose dans votre demande.

Comment ça marche?

1. *Inscrivez-vous* sur <http://www.mckessoncares.ca>. Vous recevrez un lien pour effectuer votre demande.
2. *Faites une demande* : Remplissez le formulaire en ligne.
 1. *Soumettez* : la demande : EAF vous enverra un courriel de la part d'applicantsupport@emergencyassistancefdn.org pour confirmer la réception de la demande. Veuillez ajouter cette adresse de courriel à vos contacts.
3. *Examen de votre demande* : Nous (EAF) étudierons votre demande. Nous communiquerons avec vous par courriel dans les 3 jours ouvrables suivants pour des questions de suivi, si nécessaire.
4. *Avis de décision* : Nous vous communiquerons la décision par courriel habituellement dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de tous les documents nécessaires. Si votre demande est refusée, nous vous en indiquerons la raison.
5. *Traitement de la demande* :
 - Si votre demande est approuvée, nous vous enverrons un courriel DocuSign sécurisé dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables. Le courriel DocuSign vous demandera de fournir des informations bancaires ou l'adresse à laquelle le chèque doit être envoyé par la poste. Pour réduire le risque que votre chèque soit perdu dans la poste et pour accélérer la réception de votre subvention, nous vous recommandons de fournir vos informations bancaires si possible.
 - Une fois le courriel DocuSign rempli et retourné, nous transférerons électroniquement les fonds dans votre compte bancaire dans un délai de 1 à 2 jours. Si vous choisissez de recevoir un chèque par la poste, prévoyez 6 à 8 jours avant de le recevoir.
 - Si la subvention doit être versée à un fournisseur, comme votre société hypothécaire ou une entreprise de location, notre courriel le mentionnera. Nous pouvons payer les fournisseurs

par carte de crédit ou par chèque (le recevoir peut prendre jusqu'à 8 jours ouvrables).
Veuillez confirmer la réception du paiement auprès de votre fournisseur.

Quel est le montant maximal que je peux demander?

Vous pouvez demander jusqu'à 5 000 \$ par événement. La limite est de 10 000 \$ par période de 12 mois.

Les subventions sont-elles considérées comme des revenus imposables?

Les subventions ne sont habituellement pas considérées comme des revenus imposables.
Cliquez sur les liens ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

- <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/catastrophes-aide-sinistres/aide-financiere-gouvernement.html>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/b-067/traitement-subventions-contributions-sous-regime-taxe-produits-services-tps.html>

Si vous avez des questions sur votre situation particulière, veuillez consulter un conseiller indépendant; le Fonds et l'EAF ne sont pas autorisés à fournir des conseils fiscaux ou juridiques.

Dois-je rembourser la subvention?

Non. Les subventions accordées par le Fonds ne sont pas des prêts, vous n'aurez donc jamais besoin de les rembourser.

Puis-je faire une demande au nom d'un autre employé?

Si un employé n'est pas en mesure de remplir une demande, un membre de sa famille ou un gestionnaire peut le faire à son nom.

La confidentialité de mes informations sera-t-elle protégée?

Oui, à moins que vous choisissiez de raconter votre histoire.

L'EAF utilisera vos renseignements personnels uniquement pour déterminer votre admissibilité à une subvention et pour déterminer la valeur de la subvention.

L'EAF communique à McKesson des informations générales aux fins d'analyse afin de nous aider à améliorer le Fonds. Celles-ci n'incluent pas des renseignements permettant d'identifier les personnes, Vous pouvez choisir de raconter votre histoire à McKesson si vous le voulez. Si votre demande est pour des frais médicaux, vos renseignements médicaux personnels ne seront pas divulgués à McKesson.

Quelles personnes à charge sont-elles admissibles?

Les personnes à charge admissibles incluent votre conjoint(e) ou partenaire domestique, vos enfants mineurs et les autres personnes à charge dont vous êtes financièrement responsable.

Vos parents, vos grands-parents et les autres membres de votre famille ne sont pas considérés comme des personnes à charge à moins que vous puissiez prouver que ces personnes sont identifiées comme des personnes à charge dans vos déclarations d'impôts.

Offrez-vous de l'aide pour les membres de ma famille qui ne sont pas des personnes à charge?

Non, mais vous pourriez être admissible à de l'aide si vous êtes financièrement responsable de

funérailles ou d'enterrement d'un membre de votre famille immédiate, ou des frais de transport connexes. Les membres de votre famille immédiate admissibles sont les suivants :

- Conjoint(e) et partenaires domestiques
- Mère ou père
- Enfant
- Frère ou sœur
- Grand-parent
- Petit-enfant
- Grand-parent de conjoint
- Oncle, tante, nièce ou neveu
- Beau-père ou belle-mère
- Beau-frère ou belle-sœur
- Beau-fils ou belle-fille

Puis-je faire un don au Fonds?

Oui. Tout le monde peut faire un don au Fonds. Veuillez lire la [FAQ sur les dons](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Mon don sera-t-il déductible d'impôts?

Non. Le Fonds est administré par l'EAF, une société américaine sans but lucratif. L'Agence du revenu du Canada ne considère pas l'EAF comme une œuvre de bienfaisance enregistrée.

J'ai fait un don au Fonds d'aide pour venir au secours des nôtres de McKesson, mais je n'ai pas obtenu de reçu. Quand et comment puis-je obtenir une preuve de mon don?

Si vous avez fait votre don au [Fonds d'aide pour venir au secours des nôtres](#) par carte de crédit, vous recevrez un courriel confirmant votre don de la part de la Fondation McKesson [d'ici le quinzième jour du mois suivant](#). Nous sommes désolés de ce délai. Le traitement mensuel est un des moyens que nous utilisons afin de minimiser les coûts d'administration, de façon à maximiser l'argent disponible pour aider les employés dans le besoin.

À qui puis-je poser des questions?

- Communiquez avec [Megha Bhatt](#) ou avec la [Fondation McKesson](#).